

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA122f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



08.11.2010

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Des violences conjugales aux violences intrafamiliales : une affaire à trois – victimes, auteurs, enfants témoins

Dates : 22 et 23 novembre 2010

Lieu : Strasbourg (Palais de l'Europe)

Organisé par l'association Regain sous le patronage de Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, en coopération avec la Direction Générale des droits de l'homme et des affaires juridiques.

Description : Le Conseil de l'Europe, qui prépare actuellement une nouvelle convention pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, accueillera ce colloque qui sera l'occasion pour l'Association Regain de partager ses pratiques professionnelles, de consolider ses réseaux opérationnels et de soutenir son projet de recherche sur les pratiques de prise en charge globale et plurielle des « victimes », « auteurs » et « enfants témoins ».

L'Association présentera aux participants son schéma d'expertise qui consiste à :

- prendre en compte la problématique de la violence intrafamiliale ;
- comprendre les mécanismes psychologiques et sociologiques de la violence ;
- appréhender la prise en charge de la prévention à la récurrence ;
- confronter les avantages et les limites dans la pratique quotidienne ;
- créer des pratiques "interservices" et mises en réseaux ;
- questionner « l'égalité des genres » ;
- intervenir sur l'évolution d'application de la loi et de celle des traditions.

Au programme du colloque, figurent des rencontres avec les structures locales et des débats sur les thématiques suivantes :

- les politiques européenne, nationale, régionale de lutte pour l'éradication des violences domestiques ;
- l'approche psychanalytique et anthropologique du phénomène de la violence intrafamiliale ;
- la mise en pratique du travail transversal des associations internationales et européennes dans l'approche globale des violences intrafamiliales ;
- la juridiction française et européenne en matière de violence intrafamiliale ;
- les enjeux pour la création d'un réseau européen des associations.

Informations pratiques :

- le colloque débutera le lundi 22 novembre à 9h30 en salle 1 (Palais de l'Europe) – [Programme](#)
- **accréditation** auprès de la Direction de la Communication, Danielle Schreiber-Somoza, tél. +33 3 88 41 25 44, danielle.schreiber-somoza@coe.int

Plus d'informations sur les travaux du Conseil de l'Europe : www.coe.int/violence

Contacts presse :

Pour le Conseil de l'Europe :

Estelle Steiner, tel. +33 3 88 41 33 35, mobile +33 6 08 46 01 57, estelle.steiner@coe.int

Pour l'Association Regain :

Lise Benoit-Capel, Chargée de mission-communication, mobile +33 6 33 66 26 34, regain.communication@orange.fr